

FICHE D'INSCRIPTION 2019/2020
ZUMBA/Cardio box/STRONG –
Abdos/Fessiers/Cuisses

Renseignement Adhérent

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
.....
Téléphone :
Portable :
E-mail :

Photo

Documents à fournir :

- 1 photo **avec nom + prénom derrière la photo (si non fournie)**
- 1 certificat médical

Activités choisies

	Activités	Tarif Gardoulens/Gardoulennes	Tarif Extérieur	Total
1	Zumba – Abdos Fessiers - Cardio			
2				
		A régler		

Mode de règlement : Espèce Chèque

NB : Marquer derrière chaque chèque le nom de la personne concernée. En cas de chèque(s) couvrant plusieurs adhérent(e)s mentionner au dos les noms et prénoms.

**Pour l'année 2017-2018, nous proposons des cours de POUND un lundi par mois suivi d'un cours de stretching (le dernier lundi du mois) en lieu et place de zumba/Abdos-fessiers. Ces cours sont inclus dans le tarif annuel.*

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e) Mme/M. : autorise mon fils / ma fille mineur(e) à participer aux activités organisées par le Foyer de Lagarde Paréol.

Fait à, le / / 20.....

Signature :

Conditions Générales

Les inscriptions peuvent avoir lieu tout au long de l'année, sous réserve de places disponibles (60 maximum dans le but d'avoir une meilleure qualité de la prestation). Un certificat médical de non contre-indication est obligatoire pour la pratique des activités physiques et sportives (Aucune inscription ne pourra être prise en l'absence de certificat médical). Toute personne n'étant pas à jour de son règlement se verra refuser l'accès aux activités.

Séance de découverte des activités

Il est proposé une ou deux séances de découverte des activités pour les nouveaux usagers. À l'issue de celle-ci, l'usager a 7 jours pour confirmer son inscription. À défaut de cette confirmation, la place est libérée. Le paiement n'est dû qu'au moment de l'inscription définitive. Deux tarifs sont mis en place :

- ✓ 100€ pour les habitant(e)s de Lagarde-Paréol
- ✓ 120€ pour les personnes extérieures.

Une cotisation de 5€ par adhérent est demandée lors de l'inscription.

Le paiement

Les usagers peuvent régler par les modes de paiement suivants : chèque bancaire ou postal à l'ordre du Foyer de Lagarde Pareol ou espèces. Il est possible d'échelonner le règlement (en deux ou trois fois).

Toute année commencée étant due, les chèques différés seront encaissés aux dates prévues, exception faite pour les abandons liés à un problème de santé, qu'il faudra justifier avec un certificat médical.